

**INFORMATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU**  
**de la séance du**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 29 septembre 2015**

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 29 septembre 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick MIGNOLA, maire.

**Présents :**

Monsieur Patrick MIGNOLA,  
Monsieur Marc CHAUVIN,  
Madame Chantal GIORDA,  
Monsieur Jean-Michel PICOT,  
Madame Françoise VAN WETTER,  
Monsieur Thierry GERARD,  
Madame Joséphine KUDIN,  
Monsieur Frédéric BRET,  
Monsieur Alexandre GENNARO,  
Monsieur Jean-Louis LANFANT,  
Madame Angélique GUILLAND,  
Madame Karine POIROT,  
Monsieur Maxime SIEYES,

Madame Christelle CHALENDARD,  
Monsieur Denis JACQUELIN,  
Madame Claire YAKOUB,  
Madame Isabelle CHABERT,  
Madame Stéphanie ORR,  
Monsieur Philippe MANTELLO,  
Madame Aya N'GUESSAN,  
Madame Sophie MUZEAU,  
Monsieur Yves MARECHAL,  
Madame Viviane COQUILLAUX,  
Monsieur Robert GARDETTE,  
Monsieur Gérard BLANC,  
Madame Brigitte BEL.

**Absents représentés :**

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :  
Madame Maud GALLICE à Monsieur Jean-Louis LANFANT,  
Monsieur Gilbert DUBONNET à Monsieur Patrick MIGNOLA,  
Monsieur Julien MONNET à Monsieur Marc CHAUVIN.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 21 septembre 2015.  
Affichage de la convocation le mardi 21 septembre 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Frédéric BRET comme secrétaire de séance :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention de supervision à intervenir entre la commune et Madame Béatrice ARNAUD-GROS, psychologue, pour le lieu d'accueil enfants-parents.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention à intervenir avec l'Assemblée des Pays de Savoie portant soutien à la lecture publique.
- **DECIDE**, avec 25 voix pour et 1 voix contre, d'attribuer une participation aux dépenses de fonctionnement d'un montant de 6 620 € à l'école catholique du Bocage pour l'année scolaire 2014-2015.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le tableau des effectifs du personnel communal à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2015.
- **AUTORISE**, à l'unanimité, le recrutement en contrat à durée indéterminée d'un agent sur le poste de psychologue, à 4/35èmes (soit 11,43 %) à compter du 25 septembre 2015 et approuve le tableau des effectifs du personnel communal arrêté à cette date.
- **DECIDE**, à l'unanimité, des nouvelles modalités de réalisation et de compensation des heures supplémentaires et complémentaires du personnel communal.
- **DECIDE**, à l'unanimité, des critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien professionnel d'évaluation prévu par le décret n°2014-1526.
- **APPROUVE**, avec 25 voix pour et 4 abstentions, les termes de la nouvelle convention de mise à disposition gratuite à intervenir entre la commune et l'association des Jardins familiaux du Crest.
- **S'ENGAGE**, à l'unanimité, sous réserve de l'obtention des aides de l'ADEME, à se porter maître d'ouvrage d'une borne de recharge accélérée/normale pour véhicules électriques pour un montant d'investissement évalué à 12 000€ HT et de réaliser les travaux avant le 31/12/2017 ; sollicite une subvention auprès des Investissements d'Avenir de l'ADEME.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'agenda d'accessibilité programmée de la commune de La Ravoire.
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le commodat à intervenir avec l'OPAC DE LA SAVOIE relatif à la mise à disposition de la commune du lot 142 (salle commune) de l'immeuble Symphonie.
- **CONSTATE**, à l'unanimité, la désaffectation et décide le déclassement du domaine public de l'emprise de la parcelle O 441 de 96 m<sup>2</sup>; approuve l'échange sans soulte entre les parcelles communales O 437 de 34 m<sup>2</sup>, O 432 de 69 m<sup>2</sup>, O 435 de 2 m<sup>2</sup>, O 441 de 96 m<sup>2</sup> et la parcelle O 440 de 89 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur RENAULT.

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél. 04 79 72 52 00  
Fax 04 79 72 74 84  
[www.laravoire.com](http://www.laravoire.com)



# La Ravoire

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la commune au cours de l'année 2014.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'une prestation d'assurance de la flotte automobile, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, coordonné par CHAMBERY METROPOLE.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) de la ZAC VALMAR arrêté à la date du 31 décembre 2014, établi par la Société d'Aménagement de la Savoie, et autorise la Société d'Aménagement de la Savoie à souscrire un emprunt de deux millions d'euros au taux moyen de 3 %.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de procéder, le moment venu, à la désaffectation, le déclassement du domaine public et la cession d'une partie de la rue Richelieu à la Société d'Aménagement de la Savoie pour la réalisation d'un parking silo et de logements dans le cadre de la ZAC VALMAR.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de La Ravoire.
- **PREND**, à l'unanimité, acte de la communication du rapport annuel d'activités 2014 de CHAMBERY METROPOLE et dit que ce rapport n'appelle aucune observation particulière de sa part.
- **EMET**, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation des services établi par CHAMBERY METROPOLE.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la procédure de transfert au bénéfice de CHAMBERY METROPOLE de la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Le Maire,



Patrick MIGNOLA.

## Hôtel de ville

Boîte Postale 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél. 04 79 72 52 00  
Fax 04 79 72 74 84  
[www.laravoire.com](http://www.laravoire.com)